

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2843**

commune (s) : Lyon 4° - Lyon 1er

objet : Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2843**

objet : **Poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse - Attribution et autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse, situé sur les 1er et 4° arrondissements de Lyon, a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements pour le mandat 2009-2014 dans le cadre de la politique : adapter l'offre des réseaux existants aux besoins de mobilité de proximité, par délibération n° 2008-0455 du Conseil du 15 décembre 2008.

Par délibérations n° 2010-1769 du 25 octobre 2010 et n° 2011-2283 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a autorisé l'individualisation d'une autorisation de programme pour le financement des études de ce projet.

Le programme ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux ont été approuvés, par délibération n° 2011-2283 du Conseil du 27 juin 2011.

Cette opération vise aux remplacements des arbres et la remise en état des trottoirs du boulevard entre les rues Tabareau et des Pierres Plantées, soit environ 750 mètres. Il fait suite à l'aménagement d'une zone témoin entre les rues Tourette et Tabareau qui propose de remplacer les platanes par des micocouliers et de supprimer un arbre sur deux avec une implantation en quinconce.

Le marché, objet du présent dossier, concerne la désignation du maître d'œuvre par voie d'appel d'offres ouvert avec intervention d'un jury, conformément aux articles 22, 23, 24, 57 à 59 et 74-III-4° alinéa du code des marchés publics.

Les missions confiées au maître d'œuvre sont les suivantes :

- tranche ferme :

- . l'avant-projet, le projet, l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- . la mission complémentaire coordination réseaux (MC1) ;

- tranches conditionnelles :

- . tranche conditionnelle n° 1 (TC1) : la mission complémentaire concertation-communication (MC2),
- . tranche conditionnelle n° 2 (TC2) : visa,
- . tranche conditionnelle n° 3 (TC3) : direction exécution des travaux (DET) - OPC - AEO/GPA.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, le jury, lors de sa séance du 18 novembre 2011, a classé première l'offre du groupement Arcadis/Gautier Conquet pour un montant de 354 100 € HT, soit 423 503,60 € TTC.

Les membres libéraux du jury pourraient être indemnisés sur la base des dispositions de la délibération n° 2002-0802 du 23 septembre 2002.

Le présent dossier concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le Président pour le signer, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la poursuite de l'aménagement du boulevard de la Croix-Rousse, situé sur les 1er et 4° arrondissements de Lyon, au groupement Arcadis/Gautier Conquet, pour un montant de 354 100 € HT, soit 423 503,60 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que tous les actes contractuels y afférents.

3° - Autorise l'indemnisation des membres libéraux du jury sur la base des dispositions de la délibération n° 2002-0802 du 23 septembre 2002.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2260, le 25 octobre 2010 pour la somme de 700 000 € TTC en dépenses.

5° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2012 - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.